

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

- Examen, en application de l'article 88, des amendements au projet de loi de finances rectificative pour 2010 (n° 2944) (M. Gilles CARREZ, Rapporteur général)..... 2
- Informations relatives à la Commission..... 10
- Présences en réunion 14

Mardi

7 décembre 2010

Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 40

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

**Présidence
de M. Jérôme Cahuzac,
Président**



Statuant en application de l'article 88 du Règlement, la Commission examine les amendements au projet de loi de finances rectificative pour 2010 (n° 2944), sur le rapport de M. Gilles Carrez, rapporteur général.

Article premier : Compensation des transferts de compétences aux départements par attribution d'une part du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP)

*La Commission **accepte** l'amendement n° 59 du rapporteur général.*

Article 2 : Compensation des transferts de compétences aux régions par attribution d'une part du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP)

*La Commission **accepte** l'amendement n° 58 du rapporteur général.*

Après l'article 12

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission **repousse** ensuite les amendements n° 229 de M. Michel Raison, 71, 72 et 70 de M. Jean-Pierre Brard, puis elle **accepte** l'amendement n° 333 de M. Patrice Martin-Lalande.*

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission **repousse** ensuite les amendements n° 362 de M. Patrice Martin-Lalande, 335 de M. Stéphane Demilly, 80, 86, et 85 de M. Jean-Pierre Brard, 285 de Mme Christine Marin, 301 de M. Nicolas Perruchot et 283 de M. Patrice Martin-Lalande.*

Article 13 : Réforme du plan d'épargne-logement (PEL)

*La Commission **accepte** successivement l'amendement n° 132 du rapporteur général, ainsi que les amendements rédactionnels 40, 28, 29, 30, 31 et 27 du rapporteur général.*

Article 14 : Réforme des taxes locales d'urbanisme : taxe d'aménagement et versement pour sous-densité

*La Commission **accepte** l'amendement rédactionnel n° 118 du rapporteur général.*

*Elle **repousse** l'amendement n° 257 de M. Jean-Paul Chanteguet.*

*La Commission **accepte** ensuite l'amendement rédactionnel n° 119 du rapporteur général.*

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission **repousse** l'amendement n° 259 de M. Jean-Paul Chanteguet.*

*La Commission **accepte** ensuite successivement les amendements de précision n° 102, 103, 104, 63, 64 et 65 du rapporteur général.*

*Elle **repousse** les amendements n° 275 de M. Dominique Baert, et 203 de M. Michel Bouvard.*

La Commission **accepte** ensuite les amendements rédactionnels n° 66 et 67 du rapporteur général.

Elle **repousse** l'amendement n° 256 de M. Jean-Pierre Grand.

Suivant l'avis favorable du rapporteur général, la Commission **accepte** les amendements n° 260 et 263 de M. Jean-Pierre Grand.

La Commission **accepte** ensuite l'amendement rédactionnel n° 99 du rapporteur général.

Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission **repousse** ensuite les amendements n° 204 de M. Michel Bouvard, 276 de M. Dominique Baert, 300 de M. Charles de Courson, ainsi que les amendements 261, 262 et 265 de M. Jean-Paul Chanteguet.

Elle **accepte** ensuite les amendements n° 57 de M. Michel Piron et 271 de M. Dominique Baert.

Elle **repousse** les amendements n° 266 et 267 de M. Jean-Paul Chanteguet, et 205 de M. Michel Bouvard.

La Commission **accepte** ensuite les amendements rédactionnels n° 105, 100 et 101 du rapporteur général.

Article 15 : Mesures de financement du Grand Paris : instauration d'une taxe additionnelle à la taxe spéciale d'équipement affectée à la Société du Grand Paris et modernisation de la taxe locale sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et les locaux de stockage perçue dans la région Ile-de-France

La Commission **accepte** ensuite les amendements rédactionnels n° 106 et 107 du rapporteur général, ainsi que le sous-amendement n° 220 à l'amendement 7 de la commission des Finances. Elle **accepte** également l'amendement de coordination n° 108 du rapporteur général.

Elle **repousse** ensuite les amendements n° 91, 97 et 95 de M. Pierre Gosnat.

La Commission **accepte** ensuite l'amendement rédactionnel n° 109 du rapporteur général.

Article 16 : Dispositions fiscales relatives aux transports en commun en Ile-de-France

La Commission **repousse** l'amendement n° 160 de M. Pierre Gosnat.

Article 17 : Révision des valeurs locatives foncières des locaux professionnels

La Commission **accepte** ensuite les amendements rédactionnels n° 110 et 111 du rapporteur général.

Elle **repousse** l'amendement n° 328 de M. Dominique Tian.

La Commission **accepte** l'amendement rédactionnel n° 112 du rapporteur général.

Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission **repousse** ensuite les amendements n° 327 et 329 de M. Dominique Tian.

La Commission **accepte** l'amendement rédactionnel n° 113 du rapporteur général.

Elle **repousse** l'amendement n° 339 de M. Dominique Tian.

La Commission **accepte** les amendements rédactionnels n° 114 et 115 du rapporteur général, puis elle **repousse** successivement les amendements n° 336 et 337 de M. Dominique Tian.

La Commission **accepte** l'amendement rédactionnel n° 117 du rapporteur général.

Elle **repousse** l'amendement n° 200 de M. Gérard Charasse.

La Commission **accepte** l'amendement rédactionnel n° 116 du rapporteur général, puis **repousse** l'amendement n° 338 de M. Dominique Tian

Après l'article 17

La Commission **accepte** l'amendement n° 206 M. Michel Bouvard.

Elle **repousse** l'amendement n° 247 de M. Lionel Tardy.

Elle examine ensuite l'amendement n° 315 de M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Cet amendement a pour objet de plafonner la cotisation foncière des entreprises à 2,4 % de leur chiffre d'affaires pour certaines entreprises exerçant une activité de vente et à 1,5 % pour les entreprises exerçant une activité de service.

M. le rapporteur général. Le plafonnement à la valeur ajoutée de la CET ne permet pas de réduire son montant en deçà de la cotisation minimum et il peut être légitime de s'interroger sur des adaptations du mécanisme de fonctionnement du plafonnement existant. Néanmoins avis défavorable à la création d'un nouveau plafonnement.

Elle **repousse** l'amendement n° 315 de M. Charles de Courson.

La Commission **repousse** l'amendement n° 60 de M. Yves Vandewalle.

La Commission examine ensuite les amendements identiques n° 340 de M. Charles de Courson et 366 de M. Yves Vandewalle.

M. le rapporteur général. Il y a deux solutions pour réparer ce défaut de recouvrement : soit réajuster à partir de 2011, soit le faire à compter de 2010. Le Gouvernement devrait proposer un amendement en séance. Dans l'attente de cet amendement avis défavorable.

Elle **repousse** les amendements n° 340 de M. Charles de Courson et 366 de M. Yves Vandewalle.

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission **repousse** ensuite les amendements n° 303 et 304 de M. Charles de Courson.*

Elle examine ensuite l'amendement n° 302 de M. Charles de Courson

M. le rapporteur général. Nous n'avons pas de simulation pour l'instant sur cet amendement qui ne doit pas être confondu avec l'amendement tendant à consolider au niveau du groupe le chiffre d'affaires servant au calcul du dégrèvement de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, que notre Commission a adopté en projet de loi de finances initiale pour 2011.

*Elle **repousse** l'amendement n° 302 de M. Charles de Courson.*

Article 18 : Modification du barème du malus automobile

*La Commission **repousse** l'amendement n° 207 de M. Gérard Charasse.*

Article 20 : Modification des dispositions relatives à l'éco-taxe poids lourds

*La Commission **repousse** l'amendement n° 248 de M. Thierry Carcenac.*

Article 25 : Harmonisation des procédures de recouvrement forcé au sein de la DGFIP

*La Commission **accepte** ensuite les amendements rédactionnels n° 135, 159, 134, 191, 193, 194, 195 et 192 du rapporteur général.*

Après l'article 26

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission **repousse** successivement les amendements n° 320 de M. Charles de Courson, 282 de M. Marc Le Fur, 82 de M. Jean-Pierre Brard, 307 et 341 de M. Charles de Courson.*

La Commission examine ensuite l'amendement n° 243 de M. Yannick Paternotte.

M. le rapporteur général. L'article 113 de la loi portant réforme des retraites a autorisé la sortie en capital des PERP à hauteur de 20 %. L'amendement prévoit un étalement pour le calcul de l'impôt sur le revenu, comme c'est déjà prévu pour l'acquisition de la résidence principale, afin d'éviter l'application d'un taux élevé par fiscalisation de la totalité des sommes l'année de la perception.

*La Commission **accepte** l'amendement n° 243.*

*La Commission **repousse** ensuite l'amendement n° 75 de M. Jean-Pierre Brard.*

La Commission examine ensuite l'amendement n° 55 de M. François Scellier.

M. le rapporteur général. Avis défavorable. Il convient de dissocier deux sujets totalement différents. La baisse des taux applicables à la réduction d'impôt dite « Scellier » pour l'acquisition de logements neufs non BBC, de 25 % à 15 % en 2011, a été votée il y a un an. Les acquéreurs ont donc disposé de temps pour prendre leur décision d'investissement en toute connaissance de cause. En revanche, l'application du rabot en 2011, c'est-à-dire la baisse

du taux de réduction d'impôt de 25 % à 22,5% ou de 15 % à 13,5%, n'a été annoncée qu'en septembre de cette année. C'est pourquoi il a paru opportun de reporter au 31 mars 2011 la date de l'acte authentique de vente pour l'application de la baisse de taux.

M. François Scellier. On est dans une situation stupide. En loi de finances initiale, on a laissé la possibilité de signer entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011 des acquisitions ouvrant droit au taux avant rabot. La rédaction de cet amendement n'intégrait pas la baisse des taux sur le non BBC mais il aurait du. On a communiqué sur cette entrée en vigueur. Du temps peut être nécessaire pour que le notaire rédige l'acte. Il n'est pas cohérent de ne prévoir un report que pour le rabot.

M. le rapporteur général. Le report d'une entrée en vigueur est justifié dans le cas où les contribuables n'ont pas été prévenus du changement des règles suffisamment à l'avance. La baisse des taux a été votée il y a un an.

M. Charles de Courson. La demande de François Scellier s'entend s'il s'agit de traiter de situations de retard entre l'engagement et la signature de l'acte authentique.

M. le rapporteur général. Je vais refaire le point avec le Gouvernement. Mon avis demeure défavorable.

La Commission repousse l'amendement n° 55.

Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission repousse ensuite successivement les amendements n°s 84 et 83 de M. Jean-Pierre Brard, l'amendement n° 323 de M. Dominique Tian et l'amendement n° 358 de M. Marc Le Fur.

Après l'article 28 :

Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission repousse l'amendement n° 274 de M. Lionel Tardy.

Suivant l'avis favorable du Rapporteur général, la Commission accepte l'amendement n° 325 de M. Dominique Tian.

Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission repousse ensuite successivement l'amendement n° 324 de M. Dominique Tian et les amendements n°s 171, 173, 170, 215, 168, 167, 166, 211, 212, 89 et 176 de M. Jean-Pierre Brard.

Elle examine ensuite l'amendement n° 174 de M. Jean-Pierre Brard.

M. le rapporteur général. Cet amendement me paraît bienvenu car il s'agit d'un vrai sujet que nous n'avons pas traité et qui concerne les modalités d'assujettissement à l'ISF des biens ou droits mis en trusts. Il s'agit d'instaurer une présomption de propriété pour assujettir ces biens ou droits en présence de trusts constitués dans le seul but d'échapper à l'impôt.

La Commission accepte l'amendement n° 174.

Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, elle repousse ensuite successivement les amendements n°s 181, 177, 175, 169, 76 et 182 de M. Jean-Pierre Brard.

Après l'article 29 :

La Commission examine ensuite l'amendement n° 306 de M. Charles de Courson.

Charles de Courson. Il s'agit d'un amendement de simplification

M. le rapporteur général. Nous aurons le débat en séance. Cela concerne le travail des douanes et pose des questions de personnels.

Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission repousse l'amendement n° 306.

Article 30 : Mesures de réforme de la fiscalité sur les tabacs

La Commission examine l'amendement n° 316 de M Charles de Courson.

M. le rapporteur général. La Commission a adopté un amendement qui maintient les restrictions à la circulation du tabac. Il ne serait donc pas cohérent d'approuver celui-ci.

M. Charles de Courson. L'amendement voté par la Commission n'a pas vocation à figurer dans le texte final. Il semblerait que le Gouvernement propose une modification différente qui renverserait la charge de la preuve. Je devrais donc retirer le mien en séance.

La Commission repousse l'amendement n° 316.

Article 32 : Dispositif en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales dans les relations avec le territoire de Taïwan

La Commission accepte les amendements rédactionnels n°s 155, 156, 222, 223, 140, 157 et 158 du rapporteur général.

Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, elle repousse ensuite successivement les amendements n°s 162, 163 et 164 de M. Jean-Pierre Brard.

La Commission accepte ensuite successivement les amendements rédactionnels n°s 141, 224, 225 et 136 du rapporteur général.

Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission repousse ensuite l'amendement n° 165 de M. Jean-Pierre Brard.

La Commission accepte ensuite successivement les amendements rédactionnels n°s 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148 Rect., 149, 150, 151, 137, 152, 153, 138, 154 et 139 du rapporteur général.

Après l'article 32 :

La Commission examine ensuite l'amendement n° 23 de M. Yves Censi.

M. le rapporteur général. Mon avis est défavorable. Je précise cependant que nous avons déjà examiné cet amendement lors de la discussion du projet de loi de finances pour 2011 et que nous n'avons pas vraiment reçu d'explication.

*La Commission **repousse** l'amendement n° 23.*

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission **repousse** ensuite l'amendement n° 79 de M. Jean-Pierre Brard.*

La Commission examine ensuite l'amendement n° 297 de M. Patrice Martin-Lalande.

M. le rapporteur général. Je suis favorable à cet amendement qui concerne la taxe sur la publicité télévisée et qui consiste, non pas à supprimer la première tranche, mais à en relever son seuil d'entrée au prix de 500 euros. En conséquence, je serai défavorable à l'amendement n° 34 qui fixe ce seuil à 400 euros.

*La Commission **accepte** l'amendement n° 297.*

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission **repousse** ensuite successivement les amendements n°s 34 de M. Patrice Martin-Lalande, 270 de M. Nicolas Forissier et 272 de M. Lionel Tardy.*

La Commission examine ensuite l'amendement n° 208 de M. Jean-Pierre Decool.

M. le rapporteur général. Cet amendement crée un rapport sur un sujet intéressant : le régime fiscal applicable aux indemnités versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail. Il s'agit d'une question récurrente sur laquelle nous n'avons jamais eu de rapport.

*Suivant l'avis favorable du rapporteur général, la Commission **accepte** l'amendement n° 208.*

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, elle **repousse** ensuite successivement les amendements n°s 78, 87, 88 et 172 de M. Jean-Pierre Brard.*

Article 33 : Ajustement des affectations du droit de consommation sur les tabacs

*La Commission **accepte** successivement les amendements rédactionnels et de coordination n°s 41, 42, 43, 45, 44 et 46 du rapporteur général.*

Article 34 : Création d'un fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté alimenté par un prélèvement en 2010 sur les ressources de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission **repousse** successivement les amendements n°s 217 et 219 de M. Gérard Charasse.*

Après l'article 34 :

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission **repousse** l'amendement n° 281 de M. Marc Le Fur.*

Article 35 : Extension aux départements d'outre-mer du dispositif de soutien à l'industrie cinématographique et de son financement par la taxe sur le prix des entrées aux spectacles cinématographiques

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission **repousse** ensuite l'amendement n° 298 de M. Serge Letchimy, puis elle **accepte** successivement les amendements rédactionnels n°s 52 et 53 du rapporteur général.*

Article 36 : Modification de la redevance pour pollutions diffuses

*La Commission **accepte** l'amendement rédactionnel n° 54 du rapporteur général.*

Article 37 : Mutualisation du recouvrement de certaines redevances des agences de l'eau

*La Commission **accepte** l'amendement de précision n° 51 du rapporteur général.*

Article 40 : Octroi de la garantie de l'État au titre du financement par la Caisse des dépôts et consignations de la part française de la facilité financière accordée à EADS pour l'A400M

*La Commission **accepte** l'amendement rédactionnel n° 47 du rapporteur général.*

Article 43 : Augmentations des parts de capital non appelées des banques de développement

*La Commission **accepte** successivement les amendements rédactionnels n°s 48 et 49 du rapporteur général.*

Après l'article 43 :

La Commission examine ensuite l'amendement n°56 de M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Cet amendement traite d'un dégât collatéral de la taxe assise sur le potentiel financier des organismes HLM ou des sociétés d'économie mixte en vue de les encourager à mobiliser leurs investissements. Cette taxe ne tient pas compte de la réalité des petites structures qui ont besoin d'un délai de quatre ou cinq ans avant de réaliser des opérations, le temps de rassembler les fonds nécessaires.

M. le rapporteur général. Cette taxe sera complètement modifiée à compter du 1^{er} janvier 2011. Le problème est donc réglé. Elle n'a d'ailleurs rapporté que 5 600 euros.

M. Jacques Myard. La taxe est due au titre de 2010. Je viens de procéder à une déclaration pour un montant de 280 000 euros.

*Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la Commission **repousse** l'amendement n°56.*

*Suivant l'avis favorable du rapporteur général, la Commission **accepte** l'amendement n°269 de M. Pierre Frogier.*

*Suivant l'avis favorable du rapporteur général, la Commission **accepte** ensuite l'amendement n° 273 de M. Yves Fromion.*

Informations relatives à la Commission

La Commission a reçu en application de l'article 12 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 :

– un projet de décret portant transfert de crédits d'un montant de 1 167 440 euros en autorisations d'engagement (AE) et de 1 351 583 euros en crédits de paiement (CP), du programme 210 *Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative* rattaché à la mission *Sport, jeunesse et vie associative* vers le programme 124 *Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales* rattaché à la mission *Solidarité, insertion et égalité des chances*. Ce mouvement s'opère dans le cadre de la création de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île de France ;

– un projet de décret portant virement de crédits en autorisations d'engagement du programme 107 *Administration pénitentiaire* vers le programme 166 *Justice judiciaire* et vers le programme 213 *Conduite et pilotage de la politique de la justice* de la mission *Justice*. Ce mouvement d'un montant de 24 391 440 euros vers le programme 166 et de 106 437 euros vers le programme 213 est destiné à assurer la couverture en autorisations d'engagement, d'une part du renouvellement du bail de l'immeuble « le Brabant » abritant le tribunal de police de Paris et d'autre part des crédits de paiement au titre de l'action sociale déconcentrée du ministère de la Justice ;

– un projet de décret portant transfert de crédits en provenance du programme 129 *Coordination du travail gouvernemental* des services du Premier ministre à destination de différents autres programmes. Le montant de ce transfert s'élève à 272 124 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP). Ce transfert a pour objet le reversement aux ministères concernés des remboursements effectués par le Conseil de l'Union Européenne au titre des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances lors du second semestre 2009 et du premier semestre 2010.

La répartition est la suivante :

- * ministère des Affaires étrangères et européennes (programme 105) : 56 639 euros en AE et en CP,
- * ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche (programme 215) : 32 519 euros en AE et en CP,
- * ministère du Budget, des comptes publics et de la réforme de l'État (programmes 156, 218 et 302) : 20 640 euros en AE et en CP,
- * ministère de la Culture et de la communication (programme 224) : 5 092 euros en AE et en CP,
- * ministère de la Défense (programmes 178 et 212) : 1 296 euros en AE et en CP,
- * ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (programmes 113, 181, 203, 207 et 217) : 51 005 euros en AE et en CP,
- * ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi (programmes 220 et 305) : 29 082 euros en AE et en CP,
- * ministère de l'Éducation nationale (programme 214) : 2 664 euros en AE et en CP,
- * ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (programme 172) : 8 279 euros en AE et en CP,
- * ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (programme 303) : 8 846 euros en AE et en CP,
- * ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (programmes 152, 176, 128 et 216) : 24 236 euros en AE et en CP,

* ministère de la justice et des libertés (programme 310) : 13 411 euros en AE et en CP,

* ministère de la Santé et des sports (programme 210) : 2 274 euros en AE et en CP,

* ministère du Travail, de la solidarité et de la fonction publique (programmes 124 et 155) : 16 141 euros en AE et en CP ;

– un projet de décret portant transfert de crédits en provenance du programme 150 *Formations supérieures et recherche universitaire* de la mission *Recherche et enseignement supérieur* vers différents programmes et un projet de décret portant virement de crédits au sein de cette mission.

Le décret de transfert conduit à mettre en œuvre un mouvement équilibré entre programmes d'un montant total de 7 769 350 euros en autorisations d'engagement et 7 169 350 euros en crédits de paiement. Il a pour objet :

* la réalisation de deux mouvements de transfert croisés entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, dont le solde s'élève à 1 161 500 euros en autorisations d'engagement et 561 500 euros en crédits de paiement, décomposé en :

- un transfert de la participation du ministère chargé de l'outre-mer à l'opération de restructuration et d'extension de la bibliothèque universitaire de Martinique, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le rectorat de Martinique, à hauteur de 2 875 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, du programme 123 *Conditions de vie outre-mer* vers le programme 150 *Formations supérieures et recherche universitaire* ;

- un transfert de 4 036 500 euros en autorisations d'engagement et de 3 436 500 euros en crédits de paiement au titre de la participation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au financement des contrats de développement dans les collectivités d'outre-mer, du programme 150 *formations supérieures et recherche universitaire* vers le programme 123 *Conditions de vie outre-mer*.

* le transfert de la participation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au plan exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse, conformément aux arbitrages rendus dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2009. Les annuités 2 009 et 2 010 sont ainsi transférées. Cette opération conduit à mettre en œuvre un mouvement du programme 150 *Formations supérieures et recherche universitaire* vers le programme 162 *Interventions territoriales de l'État* d'un montant total de 6 107 850 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement ;

* le transfert de 500 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement du programme 150 *Formations supérieures et recherche universitaire* vers le programme 148 *Fonction publique* afin de procéder au versement des prestations d'action sociale interministérielles aux personnels des universités ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies.

Le décret de virement est réalisé au sein de la mission *Recherche et enseignement supérieur*, en provenance du programme 150 *Formations supérieures et recherche universitaire* et à destination du programme 172 *Recherche scientifiques et technologiques pluridisciplinaires*.

Il a pour objet d'abonder à hauteur de 40 millions d'euros en autorisations d'engagement les crédits destinés à l'Agence nationale de la recherche (ANR) et nécessaires à la réalisation de sa programmation budgétaire.

40 millions d'euros sont annulés au titre des projets de partenariat public-privé du programme 150 qui connaissent un décalage dans le temps.

– un projet de décret portant virement de crédits du programme 223 *Tourisme* vers le programme 220 *Statistiques et études économiques* de la mission *Économie*, pour un montant total de 1 135 639 euros en crédits de paiement.

Le décret portant virement de crédits de 1 135 639 euros est destiné à permettre le versement dès novembre à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés de l'intégralité de la contribution

de l'Institut national de la statistique et des études économiques au titre du fichier des déclarations annuelles de sécurité sociale, qui lui permet de réaliser les estimations annuelles d'emploi ainsi que les statistiques et les études portant sur l'évolution dans le secteur privé.

– un projet de décret portant transfert de crédits à partir du programme 316 *Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi* de la mission *Plan de relance de l'économie* sur le programme 102 *Accès et retour à l'emploi* de la mission *Travail et emploi*, à hauteur de 275 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Ce mouvement, en complément de ceux déjà opérés à hauteur de 714 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, permet notamment d'assurer le financement de la contribution du plan de relance de l'économie à la mesure de majoration des taux d'aide pour les contrats aidés dans le secteur non-marchand. Cette contribution permet en effet de financer l'augmentation du taux de subventionnement de 70 % à 90 % du SMIC pour les contrats signés depuis le 1^{er} avril 2009.

– un projet de décret portant virement de crédits pour un montant de 1 500 000 euros en crédits de paiement (CP) du programme 230 *Vie de l'élève*, vers le programme 214 *Soutien de la politique de l'éducation nationale* de la mission *Enseignement scolaire*.

Ce virement est destiné à assurer le paiement des études pour la construction de deux lycées en Nouvelle-Calédonie.

Les annulations s'effectuent comme suit :

* Programme 230 : 1 500 000 euros en CP

Les ouvertures sont réalisées de la façon suivante :

* Programme 214 : 1 500 000 euros en CP

– un projet de décret portant virement de crédits au sein du budget annexe *Contrôle et exploitation aériens* (BACEA) d'un montant de 9 800 000 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) à destination du programme 613 *Soutien aux prestations de l'aviation civile* en provenance du programme 612 *Navigation aérienne*.

Ce montant permet de couvrir le besoin de dotation aux amortissements du BACEA du fait de prévisions de mises en service des investissements de navigation aérienne supérieures au montant inscrit en loi de finances initiale. Il s'agit d'une écriture d'ordre qui impacte les crédits budgétaires mais ne donne pas lieu à décaissement. Elle n'a donc aucune conséquence sur l'équilibre financier du BACEA.

– un virement de crédits d'un montant de 1 715 000 euros en autorisations d'engagement (AE) va être effectué en provenance du programme 176 *Police nationale* de la mission *Sécurité* et à destination du programme 128 *Coordination des moyens de secours* de la mission *Sécurité civile*. Ce montant correspond à la participation financière de la Police nationale au système d'alerte et d'information des populations (SAIP), conçu pour faire face aux nouvelles préoccupations de protection de la population face aux risques majeurs naturels, technologiques et sanitaires, ainsi qu'aux différentes menaces, notamment terroristes. Ce système est conçu pour faire face aux nouvelles préoccupations de protection de la population face aux risques majeurs naturels, technologiques et sanitaires, ainsi qu'aux différentes menaces, notamment terroristes. Il a vocation à couvrir l'ensemble des événements de défense et de sécurité civile pour lesquels un comportement spécifique de la population est attendu, grâce à une double fonction :

* fonction d'alerte, afin que la population se mette immédiatement à l'abri du danger et se porte à l'écoute de la radio ou de la télévision ;

* fonction d'information, pour préciser à la population les consignes de sécurité à suivre en urgence et donner des indications sur l'évolution de l'événement.

– Un transfert de crédits d'un montant de 2 820 000 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) va être effectué en provenance du programme 129 *Coordination du travail gouvernemental* de la mission *Direction de l'action du Gouvernement*, à destination de cinq programmes.

Ces crédits ont vocation à appuyer les actions et moyens des services de renseignement dont les priorités sont le contre-terrorisme, le développement de la lutte contre les ressorts du terrorisme et la mutualisation des moyens de renseignements.

Les programmes concernés sont :

* le programme 176 *Police nationale* de la mission *Sécurité* à hauteur de 2 205 000 euros en AE et en CP dont 100 000 euros en titre II ;

* le programme 178 *Préparation et emploi des forces* de la mission *Défense* à hauteur de 520 000 euros en AE et en CP.

* le programme 144 *Environnement et prospective de la politique de défense* de la mission *Défense* à hauteur de 10 000 euros en AE et en CP ;

* le programme 302 *Facilitation et sécurisation des échanges* de la mission *Gestion des finances publiques et des ressources humaines* à hauteur de 65 000 euros en AE et en CP.

* le programme 218 *Conduite et pilotage des politiques économique et financière* de la mission *Gestion des finances publiques et des ressources humaines* à hauteur de 20 000 euros en AE et en CP.

Membres présents ou excusés

Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Réunion du mardi 7 décembre 2010 à 14 h 30

Présents. - M. Jean-Marie Binetruy, M. Pierre Bourguignon, M. Michel Bouvard, M. Jérôme Cahuzac, M. Thierry Carcenac, M. Gilles Carrez, M. Yves Censi, M. Jérôme Chartier, M. Charles de Courson, M. Jean-Yves Cousin, M. Yves Deniaud, M. Michel Diefenbacher, M. Henri Emmanuelli, M. Jean-Michel Fourgous, M. Georges Ginesta, M. Louis Giscard d'Estaing, M. Jean-Pierre Gorges, M. Marc Goua, M. François Goulard, M. Jean-François Lamour, M. Richard Mallié, M. Jean-François Mancel, M. Patrice Martin-Lalande, M. Pierre-Alain Muet, M. Henri Nayrou, M. François Scellier

Excusés. - M. Dominique Baert, M. Jean-Claude Flory, M. Nicolas Forissier, M. Alain Joyandet, M. Jean Launay

Assistait également à la réunion. - M. Jacques Myard